



**Regragui part ou pas ?**  
**Communication minimaliste, rumeurs maximalistes...**

P8

**Le Conseil de la concurrence chez le baron national du biomédical**

# MASTERLAB OU MASTER-LOBBY ?

P4



Rachid Oumnia.



Essaid Al Bakkali.

## **OFPPT Rubans, mascarade et lames affûtées**

P5



Loubna Tricha, El Miloudi Moukharik et... les ciseaux!

*Affaire Hakimi*

## La thèse d'une accusation infondée au cœur du débat

P9



Achraf Hakimi.

### **Ramadan et ses paradoxes**

Toute la journée : zen, spirituel, apaisé...



Boudali

A l'appel du muezzin, sprinteur olympique vers la table !



### **Véhicules funéraires**

## Une réforme qui divise les vivants

P11



Cette inscription en arabe qui fait référence aux morts musulmans disparaîtra du transport funéraire.



## Confus de **CANARD**



**Abdellah Chankou**  
Directeur de la publication

# Patrimoine sous cloche

**C**haque mois de février, c'est la même saison rituelle : celle de la Déclaration obligatoire de patrimoine (DOP). Ministres, élus, hauts fonctionnaires et toute personne investie d'une mission publique sont priés d'ouvrir leurs tiroirs - du moins sur le papier - et de déposer leur inventaire à la Cour des comptes. Une sorte de grand ménage d'hiver version institutionnelle. Louable sur le principe. Presque poétique. Sur le papier, justement, le Maroc affiche une volonté sans équivoque : moraliser la vie publique, lutter contre la corruption, l'enrichissement indu et protéger les deniers publics. Dans la pratique, l'exercice ressemble davantage à une formalité administrative bien huilée, classée sans bruit dans un tiroir capitonné. Car si les déclarations sont bien remplies, elles restent soigneusement à l'abri des regards. Rideau fermé, lumière éteinte, circulez il n'y a apparemment rien à voir.

Résultat : impossible de savoir qui, parmi nos heureux serviteurs de l'État, est passé de la Clio d'occasion à la collection de villas, ou qui vit sagement au rythme de sa fiche de paie, loin des sirènes de l'enrichissement cocotte-minute.

Impossible aussi de distinguer l'enrichissement légitime de la fulgurante réussite inexplicée. À moins d'être voyant extralucide ou expert en lecture d'aura patrimoniale. L'exercice de transparence s'arrête en effet là où il pourrait devenir intéressant: la publication des patrimoines en début et en fin de mandat. Sans cette étape, la DOP ressemble un peu à un examen dont les copies seraient rendues... sans jamais afficher les notes. Ailleurs, certains ont choisi une autre mise en scène. En France, la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique publie le patrimoine des membres du gouvernement. En Italie, ministres et parlementaires déclarent chaque année biens et revenus consultables par les citoyens inscrits sur les listes électorales. Chez

nous, la Cour des comptes collecte, archive... et referme soigneusement le classeur. Une exception nationale de plus, à ranger dans la vitrine des spécificités. Depuis l'entrée en vigueur du dispositif en 2010, censé «consacrer les principes de responsabilité et de transparence», aucun élu, ministre ou haut fonctionnaire n'a réellement été inquiété sur l'origine ou l'évolution de son patrimoine. Faut-il en conclure que nous sommes gouvernés par une confrérie de saints insensibles aux tentations matérielles? Ou que le contrôle se pratique avec une délicatesse infinie? L'absence de sanctions visibles alimente inévitablement le scepticisme. Aux

yeux du citoyen lambda, la déclaration de patrimoine ressemble à un texte de plus dans l'arsenal juridique : solennel dans l'intention, discret dans l'application. Pendant ce temps, les soupçons de conflits d'intérêts, de détournements de fonds, de collusions et de passe-droits continuent d'alimenter les conversations de café. Comment, dans ces conditions, convaincre que la lutte contre les privilèges indus procède d'une volonté politique réelle? Que l'impunité appartient au passé? Lorsque l'état du patrimoine des gouvernants relève du secret aussi impéné-

trable d'une Rfissa réussie? La Cour des comptes, chargée de recevoir et de contrôler ces déclarations, gagnerait peut-être à troquer son image de coffre-fort institutionnel contre celle d'un véritable acteur de la reddition des comptes. À défaut, la DOP risque d'être condamnée à rester un simple protocole annuel : on déclare, on classe, on oublie... jusqu'à l'an prochain. Une chose est sûre : la bonne gouvernance avance. Elle avance beaucoup dans les discours, elle prospère dans les déclarations d'intention... et elle court peut-être un peu moins vite quand il s'agit d'ouvrir les tiroirs. Pendant ce temps, à force de protéger le patrimoine privé derrière un voile de discrétion, on finirait par oublier que le patrimoine public appartient à tous : un domaine de pleine clarté qui ne saurait se permettre le luxe du secret. ▀

*L'exercice de transparence s'arrête en effet là où il pourrait devenir intéressant: la publication des patrimoines en début et en fin de mandat.*



## Côté **BASSE-COUR**



Beurgeois  
**GENTLEMAN**

# Les milliardaires haineux ne se cachent plus...

**L**e 5 septembre 2024, Trump déclare dans un discours que, s'il est de nouveau élu, il chargera Musk d'un audit du gouvernement pour des réformes de fond, en particulier d'évaluation des coûts et de l'utilité des programmes fédéraux en vue d'abaisser les dépenses en supprimant certains, et lui confiera des questions socio-économiques importantes. Musk reste volontairement imprécis sur le nombre de fonctionnaires qu'il souhaite licencier affirmant qu'il se ferait assassiner s'il se montrait plus précis ! Il parle vouloir virer 5 % de fonctionnaires par an, soit 150 000 travailleurs mis au chômage tous les ans. En octobre, Elon Musk précise vouloir réduire d'environ 2 000 milliards de MAD les dépenses publiques américaines les moins utiles sur 6 500 milliards. Le 12 novembre 2024, à la suite de la victoire « Trumpeuse », il est nommé dans ce but à la tête d'un futur « ministère de l'efficacité gouvernementale ». Face aux coupes budgétaires de plus en plus impopulaires, les tensions montent. Steve Bannon – un extrémiste de droite - reproche à Musk de n'être intéressé que par ses propres intérêts au détriment du peuple américain. Steve Bannon décrit Musk comme un « immigré parasite » « vraiment diabolique » et appelle à une « guerre civile » au sein du mouvement MAGA (Make America Great Again), car Musk trahira tôt ou tard le mouvement. Face aux tensions croissantes entre les deux hommes, le président Trump appelle son conseiller Bannon à dialoguer en privé avec son ministre Musk pour trouver un terrain



**Musk annonce tronçonneuse à la main qu'il va « démanteler la bureaucratie gouvernementale, sabrer les régularisations excessives, couper dans les dépenses inutiles, et restructurer les agences fédérales » en réduisant ou supprimant des programmes fédéraux et des postes de fonctionnaires.**

d'entente. Musk se déclare déçu par Trump et le quitte le 28 mai 2025. En juin, il considère la loi de Trump comme « absolument répugnante » et ajoute que les électeurs de Trump devraient « avoir honte » : il explique que cette loi « va détruire des millions d'emplois en Amérique » car elle « donne des subventions aux industries du passé tout en endommageant sévèrement les industries du futur ». Musk cherche aussi à ne pas trop optimiser, mais plutôt à éliminer : selon lui, la pire chose à faire est de chercher à optimiser un mécanisme qui ne devrait tout simplement même pas exister à la base (« si vous ne rajoutez pas au moins 10 % de ce que vous avez supprimé, c'est que vous ne supprimez pas assez »). Musk prône l'intégration verticale, qui consiste à intégrer un maximum de compétences en interne pour maîtriser le maximum de choses sans dépendre de sous-traitants, de leurs délais, de leurs difficultés. En 2024, son positionnement s'affirme de plus en plus du côté du conservatisme face aux idées qualifiées de woke. Soucieux de l'avenir de l'intelligence artificielle, il craint que les robots puissent un jour supplanter et nuire à l'humanité. Musk tente de développer des initiatives, y compris par la technologie trans-humaniste même en tant qu'outil dans ce combat, afin de réfléchir à l'avenir de la robotique. (À suivre)

**Beurgeois.Gentleman@gmail.com Retrouver les anciens épisodes en version électronique sur notre site web [www.lecanardlibere.com](http://www.lecanardlibere.com)**

### Ramadan 1447

## Le Roi Mohammed VI donne le coup d'envoi d'une vaste action de solidarité



**Une action de partage et de solidarité avec les plus vulnérables.**

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, accompagné de Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan, a donné, samedi 21 février 2026 au quartier Al Inbiâate à Salé, le coup d'envoi de l'opération nationale « Ramadan 1447 ». Initiée par la Fondation Mohammed V pour la Solidarité, cette action est organisée à l'occasion du mois sacré et bénéficiera à 4.362.732 personnes à travers le Royaume. Devenue un rendez-vous annuel, cette initiative solidaire revêt une portée particulière durant le mois béni de Ramadan. Elle illustre la constante sollicitude royale envers les populations en situation de vulnérabilité et réaffirme les valeurs d'entraide, de solidarité et de partage qui fondent la cohésion de la société marocaine. Pour sa 28<sup>e</sup> édition, l'opération mobilise un budget global de 305 millions de dirhams. Elle prévoit la distribution de 34.550 tonnes de denrées alimentaires de première nécessité — notamment farine, lai. (À suivre)

### Heure légale

## Ramadan ravive la contestation contre GMT+1

**À** l'occasion du retour à l'horaire aménagé pour le mois de Ramadan, une pétition en ligne a été lancée par des citoyens marocains pour réclamer l'adoption définitive de l'heure GMT. Mise en ligne sur la plateforme « Change », elle a déjà dépassé le millier de signatures. Ses initiateurs dénoncent le maintien du GMT+1, qu'ils considèrent comme une contrainte quotidienne pesant sur le bien-être des citoyens. Selon eux, les ajustements successifs de l'heure désorganisent l'horloge biologique, avec des effets néfastes sur la santé physique et psy-



chologique, ainsi que sur le rendement scolaire et professionnel. Ils mettent également en avant les répercussions sur la concentration des élèves, la productivité des travailleurs et, plus largement, sur l'équilibre familial et social. À travers cette mobilisation, les signataires exhortent les pouvoirs publics à reconsidérer cette politique horaire et à entériner définitivement le retour au GMT, qu'ils jugent plus favorable à une meilleure qualité de vie. (À suivre)



## Le Maigret du CANARD



Le Conseil de la concurrence chez le baron national du biomédical

# MASTERLAB OU MASTER-LOBBY ?

**La perquisition du siège de Masterlab par le Conseil de la concurrence a fait l'effet d'une secousse tellurique dans le secteur biomédical. Et pour cause. L'entreprise visée est accusée de truster l'essentiel des marchés publics lancés par le ministère de la Santé à coups de supposées pratiques anti concurrentielles .**



**Rachid Oumnia.**



**Essaid Al Bakkali.**

**L**e siège du laboratoire Masterlab, situé dans la zone industrielle de Ben Atiq à Rabat, a fait l'objet le 17 février d'une perquisition menée par le Conseil de la concurrence. Une opération annoncée par cette institution dans un communiqué diffusé le vendredi 20 février.

L'entreprise a confirmé, dans un communiqué, faire l'objet d'une perquisition menée par le Conseil de la concurrence, tout en se disant confiante dans le travail des institutions nationales et en exprimant son attachement au respect des règles et procédures en vigueur. Sur le plan procédural, le processus est cadré : autorisa-

tion du Procureur du Roi, assistance des officiers de police judiciaire relevant de la Brigade nationale de la police judiciaire, et application stricte de l'article 72 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence, telle que modifiée et complétée. Autrement dit, une opération sous haute surveillance judiciaire.

Fondée en 1997 par Essaid El Bakkali et Rachid Oumnia, Masterlab est une entreprise spécialisée dans les équipements et les consommables pour laboratoires médicaux et d'analyses. Elle fournit notamment des instruments de diagnostic, des réactifs et des systèmes automatisés utilisés dans les laboratoires d'analyses biologiques, cliniques et hospitaliers. Son nom avait déjà été mentionné pendant la

crise sanitaire liée à la Covid-19 ( lire encadré ). L'opérateur , considéré comme un acteur dominant sur le marché, avait notamment été soupçonné d'avoir obtenu, de gré à gré, un marché auprès du ministère de la Santé d'un montant total de 211,8 millions de dirhams TTC, réparti en deux lots. Des soupçons pèsent également sur une possible concentration du marché des équipements et réactifs de laboratoire, renforcée par l'alliance entre Masterlab et son fournisseur américain Abbott, en particulier dans le cadre des contrats passés avec le ministère de la Santé pendant la pandémie. Certains évoquent que les cahiers des charges de ces marchés publics auraient été conçus de manière à favoriser certains équipements, écartant ainsi d'autres concurrents et garantissant des marges financières élevées. Cette situation pourrait indiquer que la position dominante de Masterlab ne repose pas uniquement sur un avantage technique ou commercial, mais également sur un réseau d'intérêts mêlant acteurs privés et décideurs publics. Selon une enquête fouillée consacrée au réseau tentaculaire de Masterlab, publiée dans la revue Milafat au mois de janvier, l'entreprise aurait progressivement étendu son emprise sur les Centres hospitaliers universitaires (CHU), au point d'en devenir le principal fournisseur ainsi que des hôpitaux relevant de la Fondation Mohammed VI des sciences et de la santé. Une convergence qui ne manque pas d'interroger.

Une position stratégique qui renforcerait encore sa présence déjà dominante dans le secteur. Masterlab ne se limite pas à un seul partenariat international. En plus de l'américain Abbott Laboratories dont elle assure la représentation au Maroc depuis sa création, la société dispose également des cartes de plusieurs autres groupes de premier plan, parmi lesquels Bio-Rad Laboratories, DiaSorin, Thermo Fisher Scientific et Diagast. Un portefeuille de cartes étrangères qui lui confère un avantage décisif sur un marché hautement spécialisé et particulièrement lucratif. L'annonce de la perquisition menée chez Masterlab par le Conseil de la concurrence s'est propagée à la vitesse d'un réactif instable dans les milieux médical et biomédical. Il faut dire que l'entreprise, en quelques années à peine, s'est imposée comme un acteur central -certains diront incontournable - des marchés publics lancés par le ministère de la Santé, au point d'en devenir un

### Il était une fois le Covid...

**P**armi les scandales retentissants du Covid, il y a lieu de citer le marché relatif à l'acquisition par le ministère de la Santé pour la bagatelle de 212 millions de DH de quelque 2 millions de tests sérologiques de la marque américaine Abbott avec, tenez-vous bien , une date de péremption ne dépassant pas 2 mois! L'heureux adjudicataire a pour nom Masterlab, une SARL très chanceuse qui truste avec son réseau d'enseignes le marché national du diagnostic biologique en représentant la majorité des fournisseurs étrangers. Le dopage par le monopole... En plus de la surfacturation de leurs prix ( en France il a été acheté pour moitié prix par un laboratoire privé auprès du même laboratoire US), ces tests sérologiques presque périmés, dont la majorité a été jetée, ont juste servi dans les centres de transfusion sanguine et quelques CHU. Bonjour la gouvernance ! Par ailleurs, la DMP avait accordé des certificats d'enregistrement à des produits jugés non fiables , à l'image des tests salivaires de Gigalab ( autorisés en vente par DMP dans les pharmacies avant leur interdiction) et non à des dispositifs à la fiabilité reconnue. ▶



## Le Maigret du CANARD



passage quasi obligé. Une mainmise qui soulève bien des questions dont les réponses se cacheraient dans la masse de documents saisis par les gendarmes de la concurrence.

En attendant, les langues commencent à se délier en privé. Des acteurs évoquent des protections solides au sein de l'establishment, qui auraient favorisé une trajectoire sans embûches. D'autres, plus sévères, parlent d'un système où les dirigeants de l'entreprise ne seraient que la façade d'un mécanisme plus vaste, fondé sur la surfacturation et les ententes illicites. Des allégations lourdes de conséquences, à la mesure des montants en jeu : plusieurs dizaines de milliards au fil des marchés. De quoi aiguiser bien des appétits.

### Appétits

L'enquête semble s'intéresser à la structure même du marché : concentration croissante, conditions d'accès aux appels d'offres, répartition des parts et relations avec les donneurs d'ordre publics. Car dans ce secteur stratégique et hautement juteux, la concurrence se serait progressivement réduite comme peau de chagrin. Des entreprises installées depuis des décennies ont mis la clé sous le paillason, faute de pouvoir rivaliser dans un environnement verrouillé. Celles qui arrivent à survivre avancent prudemment, préférant composer avec le mastodonte, ramasser des miettes plutôt que de prendre le risque de s'exposer à la marginalisation...

La toute-puissance prêtée à Masterlab relève-t-elle du mythe ou d'une réalité solidement ancrée ? Beaucoup assurent que les pratiques qui lui sont reprochées sont connues dans le lanterneau, mais rares sont ceux qui acceptent de les dénoncer publiquement. Une forme d'omerta feutrée, alimentée par la crainte de représailles commerciales ou de représailles tout court.

La perquisition pourrait-elle fissurer ce mur du silence ? Les éléments collectés par les enquêteurs sont susceptibles d'éclairer les mécanismes d'attribution, les niveaux de prix et d'éventuelles ententes. Si des pratiques anticoncurrentielles ou un abus de position dominante venaient à être établis, les conséquences pourraient être lourdes tant sur le plan financier que judiciaire.

Dans un secteur aussi sensible que la santé, où des budgets publics sont massivement mobilisés, l'initiative du Conseil de la concurrence est perçue par certains comme un tournant. Un signal fort adressé à l'ensemble des opérateurs : les positions trop confortables peuvent désormais être examinées de près. Reste à savoir si cette séquence ouvrira la voie à une recomposition du marché sur des bases saines, ou si elle se résumera à un nouvel épisode dans une épidémie d'intouchabilité où les pratiques frauduleuses connues de tous continueront à se perpétuer dans l'impunité. ▀

**OFPPT**

# Rubans, mascarade et lames affûtées

**L'inauguration le vendredi 30 février de la Cité des métiers et des compétences (CMC) de la région Marrakech-Safi aura offert un spectacle inattendu : entre embrassades pour la photo, sourires de circonstance et ciseaux mal dissimulés, la scène tenait moins du cérémonial soigneusement organisé que d'un vaudeville administratif mal chorégraphié.**

**AHMED ZOUBAÏR**

La photo a fait le tour des réseaux, suscitant dérision et incompréhension. On y voit Loubna Tricha, la directrice générale de l'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPT) enlacer avec une certaine nonchalance El Miloudi Moukharik, patron de l'Union Marocaine du Travail (OFPPT). Sourires de circonstance, accolade un brin hésitante : on se surprend à chercher le générique d'une comédie sentimentale. Or, le scénario fleure davantage la mise en scène institutionnelle que la bluette du début de printemps.

Car un détail, croustillant ou inquiétant selon l'humeur, échappe difficilement à l'œil attentif : les ciseaux destinés à trancher le ruban inaugural reposent dans la main de Madame la directrice générale, discrètement dissimulés derrière le dos du responsable syndical. De quoi réveiller

l'imagination des esprits taquins. Certains y ont vu une scène hitchcockienne improvisée : l'accessoire protocolaire flirtant avec le symbole plus tranchant qu'il n'y paraît. « Elle ne va quand même pas... », plaisantent-ils.

Au-delà du caractère caricatural du cliché, l'image nourrit surtout une lecture plus politique : celle d'une connivence affichée avec un syndicat censé défendre les cadres et agents de l'office malmenés par Loubna Tricha. Dans les couloirs du siège de l'établissement et nombre d'antennes régionales, beaucoup dénoncent un management expéditif, fait de mutations punitives, de rétrogradations éclair et de conseils de discipline où la présomption d'innocence relève moins d'une procédure organisée dans les règles de l'art que du simulacre d'équité et de transparence.

### Tensions

Le véritable bilan de l'OFPPT se trouve d'ailleurs non pas dans les rapports annuels mais dans les tribunaux administratifs de Casablanca et Rabat où s'accumulent les procès intentés par de nombreux cadres contre les abus de pouvoir de la directrice générale.

Dans ce contexte, la fameuse étreinte prend des allures de symbole : le « flirt administratif » immortalisé par les objectifs pourrait être porteur d'un message subliminal : Tout va bien, circulez, il n'y a rien à contester.

Cette cérémonie inaugurale troublante a réservé une autre surprise et non des moindres : la présence du ministre de l'Inclusion économique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences Younes



Loubna Tricha, El Miloudi Moukharik et... les ciseaux!

Sekkouri. Beaucoup s'en sont étonnés, tant les relations entre le ministre et la cheftaine de l'OFPPT sont connues pour être orageuses, voire franchement exécrables. Les tensions avaient même débordé du cadre feutré de l'administration pour se transformer en conflit sur la place publique, la DG ayant poussé la hardiesse jusqu'à se révolter contre la tutelle ministérielle dans une séquence pour le moins inédite qui en dit long sur la protection dont elle semble bénéficier... C'est naturellement que l'apparition du ministre aux côtés de celle qui l'a défié publiquement a suscité des interrogations. Réconciliation sincère ? Armistice de façade ? Ou simple exercice de communication destiné à donner l'illusion d'une entente retrouvée ? Les esprits sceptiques penchent pour la troisième hypothèse...

Le paradoxe n'en est que plus frappant. Tandis que le trio posait, ciseaux en

main et mines appliquées, nombre de cadres continuent de dénoncer sur les réseaux sociaux une ambiance interne délétère et des décisions jugées arbitraires. Ils espéraient un signal, un arbitrage, une médiation. Ils ont eu droit à une mascarade. Ce qui confirme que leur sort ne déclenche ni indignation syndicale ni sursaut ministériel, mais juste une belle indifférence... d'office.

La présence du ministre de tutelle aura surtout illustré la modestie de ses leviers d'action face à un office à la dérive, le confinant aux honneurs du ruban et aux vertus décoratives du protocole. Sa venue aura surtout mis en évidence que M. Sekkouri dispose de davantage de ciseaux pour couper les rubans que d'outils pour redresser un établissement stratégique en pleine tourmente. Inaugurer les chrysanthèmes à défaut de pouvoir agir sur le réel... ▀



## Le Maigret du CANARD



# Animation touristique Comment la SMIT compte massifier l'investissement et muscler l'attractivité du Maroc



Imad Barrakad, directeur général de la SMIT.

### JAMIL MANAR

Dans un environnement mondial marqué par une concurrence accrue entre destinations, l'animation touristique n'est plus un simple supplément d'âme à l'hébergement. Elle est devenue un levier stratégique de compétitivité. Expériences immersives, parcs à thème, loisirs urbains, événements culturels, activités outdoor ou divertissement digital : les villes qui tirent leur épingle du jeu sont celles qui structurent un véritable écosystème d'expériences, capable de prolonger la durée de séjour, d'augmenter la dépense moyenne et d'attirer des investisseurs spécialisés. Dirigée par le dynamique Imad Barrakad, la Société Marocaine d'Ingénierie Touristique (SMIT) entend précisément opérer ce changement d'échelle. L'objectif affiché est ambitieux : passer d'initiatives dispersées à une offre d'animation structurée, professionnalisée et connectée aux standards internationaux, afin de renforcer l'attractivité des territoires et d'ouvrir un nouveau cycle d'investissement.

### Une stratégie intégrée pour structurer l'écosystème

Le plan d'action déployé repose sur une approche globale combinant ingénierie touristique renforcée, appels à manifestation d'intérêt (AMI) ciblés, mobilisation d'incubateurs spécialisés, constitution d'une banque de projets qualifiée et mise en place d'outils digitaux innovants. À cela s'ajoutent des mécanismes d'appui financier, des instruments de garantie et une démarche proactive de prospection d'investisseurs. La SMIT espère ainsi accélérer la maturation des projets, réduire le risque perçu par les bailleurs de fonds et accompagner la montée en gamme des destinations dans une logique de compétitivité durable.

### Des AMI territoriaux pour créer un pipeline bancable

Pour structurer un vivier de TPME solides et finançables, la SMIT a lancé une série d'AMI sectoriels couvrant les loisirs familiaux, l'animation culturelle nocturne, les activités de nature ou encore l'entertainment digital. Ces dispositifs permettent d'identifier des opérateurs spécialisés, de canaliser l'investissement vers des concepts différenciants et de professionnaliser un segment historiquement fragmenté. En toile de fond, la volonté de transformer la « petite animation » en véritable filière économique.

### Incubation et professionnalisation : élever le standard

La mobilisation d'incubateurs spécialisés constitue un autre pilier du dispositif. Leur mission : renforcer la bancabilité des projets et hisser leur conception aux standards internationaux. Design d'expérience, optimisation des flux visiteurs, marketing expérientiel, structuration

juridique et financière... L'accompagnement vise à consolider des modèles économiques viables et attractifs pour les investisseurs, qu'il s'agisse de subventions, de capital-risque, de co-investissement ou de garanties publiques.

### Une banque de projets pour rassurer les investisseurs

La SMIT a également constitué une banque centralisée de projets d'animation couvrant les loisirs nature, les circuits thématiques, les expériences immersives et les attractions familiales. Chaque initiative fait l'objet d'une qualification technique et territoriale, d'une étude de faisabilité et d'un modèle économique indicatif, incluant une estimation des besoins en investissement et en foncier. Cette pré-structuration permet de réduire le temps de maturation, d'orienter les financements vers les segments prioritaires et de créer un effet d'entraînement dans les territoires à fort potentiel.

### Ouverture internationale et attractivité des concepts

Pour stimuler l'innovation et capter les meilleures pratiques, la SMIT connecte l'écosystème national aux grands réseaux mondiaux du secteur, notamment l'International Association of Amusement Parks and Attractions (IAAPA). Cette ouverture vise à attirer des concepts disruptifs, mobiliser des investisseurs spécialisés dans les loisirs et favoriser la cocreation entre savoir-faire local et standards internationaux. L'enjeu est d'inscrire l'animation marocaine dans les chaînes de valeur mondiales du divertissement.

### Une marketplace pour catalyser la montée en gamme

La future marketplace nationale de l'animation touristique ambitionne de devenir un hub digital reliant porteurs de projets, investisseurs et opérateurs internationaux. Fiches détaillées, contenus immersifs, indicateurs financiers standardisés : l'outil centralisera et valorisera l'offre marocaine dans une logique de transparence et de benchmarking. Il facilitera les co-investissements et les partenariats, tout en renforçant la visibilité internationale des projets.

### Capital-risque, foncier et simplification : lever les freins

La montée en puissance des TPME suppose également un environnement propice à l'investissement. La SMIT œuvre pour mobiliser des fonds de capital-risque adaptés au secteur, développer des mécanismes de garantie et instaurer une fiscalité incitative. La constitution



L'enjeu est d'inscrire l'animation marocaine dans les chaînes de valeur mondiales du divertissement.



# Le Maigret du CANARD



d'une banque d'assiettes foncières et la simplification des procédures d'autorisation figurent également au rang des priorités, afin de réduire les délais et d'améliorer la lisibilité réglementaire.

## Comparatif international : le Maroc face aux grandes destinations

À Marrakech, la notoriété internationale est acquise, mais l'animation demeure concentrée autour d'expériences emblématiques et encore fragmentées. À Barcelone, l'offre combine patrimoine, loisirs urbains et grands événements dans un modèle standardisé et professionnalisé. Istanbul illustre un mix réussi entre richesse culturelle et équipements modernes: parcs à thème, croisières urbaines, centres commerciaux intégrant des pôles de loisirs. Quant à Paris, l'animation y constitue un secteur économique à part entière, massifié et structuré, adossé à des infrastructures d'envergure mondiale. Pour le Maroc, le défi consiste à passer d'une logique d'opportunités isolées à un écosystème intégré associant pôles territoriaux, TPME innovantes, capital-investissement et partenariats internationaux.

## Un accélérateur de valeur pour la destination Maroc

Pour la SMIT, l'animation touristique est bien plus qu'un segment complémentaire : elle est un accélérateur de valeur. En dynamisant l'investissement, en stimulant l'innovation et en enrichissant l'expérience des visiteurs, elle contribue directement à la réputation internationale du Royaume et à l'augmentation des recettes en devises. La structuration et la professionnalisation du secteur, couplées à son ouverture aux standards mondiaux, pourraient ainsi permettre au Maroc de franchir un cap décisif : faire émerger une offre d'animation moderne, rentable et compétitive, à la hauteur des grandes destinations internationales. ▶



SOUS L'ÉGIDE DU  
**MINISTÈRE DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE ET DE LA RÉFORME DE L'ADMINISTRATION**

# SPORTECH SUMMIT

## BY MDJS

3<sup>ème</sup> édition

21 janvier 2026 | INSMAC, Rabat

Partenaires institutionnels

Partenaires officiels

Partenaires Ecosystème

Partenaires médias

Organisateur





## Le Maigret du CANARD



Walid Regragui n'est plus objectivement en situation de coacher les Lions de l'Atlas après son ratage de la CAN à domicile.

### REGRAGUI PART OU PAS ?

# Communication minimaliste, rumeurs maximalistes...

**Pour la deuxième fois en moins de trois semaines, la Fédération royale marocaine de football (FRMF) a été contrainte de sortir du silence pour démentir des informations faisant état d'un départ du sélectionneur national, Walid Regragui.**

**JAMIL MANAR**

Dans un communiqué publié le mardi 24 février 2026, l'instance dirigeante du football national s'est contentée d'une formule lapidaire, évoquant simplement des « informations en circulation », sans autre

précision. Un texte d'une brièveté remarquable – à peine une phrase – qui, comme le précédent démenti diffusé quelques semaines plus tôt, ne dissipe nullement le flou entourant l'avenir du technicien. Car si la FRMF réfute l'existence d'un départ, elle n'a, à aucun moment, affirmé explicitement main-

tenir Regragui dans ses fonctions. Une confirmation claire à la tête des Lions de l'Atlas aurait pourtant suffi à couper court aux spéculations. En l'absence d'un tel engagement, le doute persiste — un doute entretenu avec la délicatesse d'un feuilleton du raman : chaque épisode apporte son lot de

tures en affirmant que la FRMF serait en contact avec Xavi pour lui confier les rênes de la sélection, en remplacement de Regragui. Selon ces mêmes sources, l'instance n'accepterait une éventuelle démission qu'après avoir sécurisé un successeur crédible : autrement dit, on ne lâcherait pas le volant sans avoir les clés de la prochaine voiture. Parmi les profils évoqués figure celui de l'ancien entraîneur du FC Barcelona, libre de tout engagement depuis mai 2024. Une hypothèse séduisante sur le papier, mais qui, à ce stade, relève davantage du mercato médiatique que de l'annonce officielle. Depuis la défaite en

finale de la Coupe d'Afrique des nations 2025 face au Sénégal, le 18 janvier 2026, Walid Regragui ne s'est pas exprimé publiquement sur son avenir. Il n'avait pas davantage réagi le 6 février lorsque le média français Foot Mercato avait annoncé sa démission imminente. Dans ce climat d'incertitude, la communication minimaliste de la FRMF interroge. À défaut d'un message clair et définitif, chaque démenti semble davantage alimenter le suspense qu'y mettre un terme. Et pendant que les communiqués tiennent en une phrase, les rumeurs, elles, occupent déjà plusieurs prolongations. ▀

### Nommer le coach avant la fédé Sport national du faux scoop

La Fédération royale marocaine de football en est à son énième démenti concernant le successeur de Walid Regragui. À ce rythme, le service communication pourrait ouvrir une permanence 24/7, avec hotline pour rumeurs et FAQ des fantasmes de sélectionneur. La bourse des candidats, elle, connaît une inflation digne des marchés boursiers : hier on évoquait un grand nom européen, aujourd'hui c'est Mohamed Ouahbi, coach des U20, qui se retrouve propulsé au rang de successeur... avant d'être supplanté par un hypothétique retour de Xavi, l'ancien technicien du FC Barcelona. Demain, qui sait ? Peut-être une candidature surprise de Pep Guardiola ou d'un hologramme de Zinedine Zidane. Cette course effrénée à la rumeur interroge. Pourquoi s'emballer à chaque souffle de vent ? Le plus simple serait d'attendre. Attendre que la fédération tranche, qu'elle officialise sa décision, et se contenter du communiqué sec, institutionnel, mais au moins fiable annonçant le maintien du sélectionneur actuel ou la nomination d'un nouveau. Le football, comme la politique, souffre d'une addiction aux scoops prématurés, ces annonces qui font le buzz mais se dégonflent plus vite qu'un ballon de plage. L'explication tient sans doute à notre époque : l'information est devenue un sport de compétition. Le premier qui publie gagne la médaille du clic, peu importe que la nouvelle soit exacte. L'opinion se nourrit de spéculations, les sites électroniques et les réseaux sociaux amplifient chaque murmure, et la patience apparaît comme une vertu désuète. Pourtant, dans un domaine aussi sensible que la sélection nationale, la stabilité et la crédibilité devraient primer sur le sensationnel. Alors oui, la question reste posée : à quoi bon cette valse des noms ? Peut-être à occuper le terrain médiatique. Peut-être à tester l'opinion. Ou simplement à rappeler que, dans le football comme ailleurs, le vide informationnel est un espace que la rumeur s'empresse de remplir. Reste à espérer que la prochaine nouvelle soit la bonne et qu'elle émane, cette fois, de la source officielle. ▀

suspense, mais jamais le dénouement. Ces dernières heures, les rumeurs ont enflé sur les réseaux sociaux, certains internautes allant jusqu'à publier des messages d'hommage à l'entraîneur qui avait conduit le Maroc à une historique demi-finale lors de la Coupe du monde de football 2022. Preuve que, dans l'ère numérique, on peut dire au revoir à un sélectionneur... avant même qu'il n'ait fait ses valises. Plusieurs sites électroniques étrangers ont également relancé la machine à conjec-



## Le Maigret du CANARD



# Penalty, polémique... et hashtags Les prolongations judiciaires et commerciales de la CAN

**La finale de la Coupe d'Afrique des nations 2025 se prolonge décidément bien au-delà du terrain : tribunaux, réseaux sociaux et appels au boycott. À croire que le ballon n'était qu'un prétexte et que la maturité collective, côté sénégalais, est restée aux vestiaires. Décryptage.**

JAMIL MANAR

« Le Maroc brandit son trophée. » À la une du 20 février, WalfQuotidien sonnait moins comme un constat que comme un reproche à peine voilé. Au lendemain de la condamnation de 18 supporters sénégalais pour hooliganisme par le tribunal de première instance de Rabat, une partie de la presse dakaroise a crié à « l'injustice ». Les peines oscillant entre trois mois et un an de prison assorties d'amendes ont été présentées comme excessives. « Les juges marocains ont la main lourde », a renchéri Le Quotidien, passant sous silence que le parquet avait requis jusqu'à deux ans ferme l'avocat des prévenus, Patrick Kabou, a parlé de décisions « terribles », allant jusqu'à décrire ses clients comme des « otages ». Tant qu'à réécrire le scénario, pourquoi ne pas les ériger en martyrs du football tam tam ? Interpellés après des violences et des dégradations bien établies, ils deviendraient presque victimes d'un excès d'État de droit.

Revenons aux faits en rappelant le contexte. La finale de la Coupe d'Afrique des nations, disputée le 18 janvier au Stade Moulay-Abdellah de Rabat, entre le Sénégal et le Maroc, n'a pas seulement été tendue : elle a été profondément perturbée. Dans le temps



**Des supporters sénégalais déchaînés après le penalty accordé aux Lions de l'Atlas.**

additionnel, un penalty est accordé aux Lions de l'Atlas après recours à la VAR. La réaction est scandaleuse : le sélectionneur sénégalais ordonne à ses joueurs de quitter la pelouse en guise de protestation. Un geste contraire à l'esprit sportif, qui a plongé la rencontre dans

la confusion et jeté une ombre sur son issue.

Beaucoup au Maroc ont eu le sentiment que la victoire leur a échappé dans un climat brouillé, que le trophée se décidait moins dans la sérénité du jeu que dans la pression, la mauvaise foi et la contestation

de mauvais aloi. Côté marocain, le sentiment reste vif : celui d'une victoire arrachée dans la confusion, presque volée dans son éclat par la contestation et les débordements. Si le tableau d'affichage indiquait 1-0, l'image laissée par cette finale demeure celle d'un match fracturé par l'adversaire sénégalais. À écouter les indignations du côté sénégalais, il aurait peut-être fallu remercier les fauteurs de troubles pour leur ardeur patriotique, leur offrir croissants et thé à la menthe, et classer l'affaire au nom de la fraternité footballistique et la fraternité tout court. Or un tribunal n'est ni une tribune ni une maison d'hôte. Il applique la loi. Et celle-ci, qu'on l'approuve ou non, ne prévoit aucune indulgence particulière pour le hooliganisme sous quelque prétexte que ce soit.

Et il faut le dire clairement : avant de dénoncer aujourd'hui la sévérité d'un tribunal, le Sénégal gagnerait peut-être à faire profil bas. On ne peut pas, d'un côté, arracher une victoire dans une atmosphère aussi électrique et trouble où le fair-play n'était pas de la partie et, de l'autre, s'indigner que des débordements aient des conséquences judiciaires. Faut-il rappeler que les 18 supporters, membres des groupes « 12e Gainé » et « ASC Lébougui », ont été arrêtés dans la foulée des incidents ? sièges arrachés, tensions, violences. Des faits qui relèvent moins de la passion sportive que du

trouble à l'ordre public. Pourtant, pour certains commentateurs sénégalais, le scandale ne serait ni le chaos dans les gradins, ni la sortie théâtrale du banc, mais le fait que la justice ait osé... juger. Et comme si ces prolongations judiciaires ne suffisaient pas, voici les prolongations économiques. Depuis Dakar, une campagne numérique appelle désormais au boycott des entreprises marocaines implantées au Sénégal. Banques, BTŹ assurances, transport aérien, industrie pharmaceutique : tout est sommé de passer à la caisse de la frustration.

Transformer un penalty contesté en croisade commerciale : l'idée a le mérite de l'originalité. Mais les économies ne se gèrent pas à coups de hashtags. Les investissements, les emplois et les partenariats structurants ne sont pas des ballons que l'on expédie en tribune sous le coup de la colère. La réalité, plus prosaïque, est que les économies marocaine et sénégalaise sont étroitement imbriquées. Les banques, les infrastructures, les partenariats industriels ne se débranchent pas d'un clic rageur sur un hashtag. Un « boycott généralisé » ferait sans doute plus de bruit sur X que de dégâts réels et pourrait surtout fragiliser ceux-là mêmes qu'il prétend défendre. Malgré sa popularité, le football reste un jeu. Les relations entre États, elles, méritent mieux que des réactions infantiles... »

## Affaire Hakimi La thèse d'une accusation infondée au cœur du débat



Le Lion de l'Atlas Achraf Hakimi, latéral droit du Paris Saint-Germain, sera jugé devant la cour criminelle départementale des Hauts-de-Seine dans l'affaire de viol présumé remontant à février 2023. L'information, confirmée par le parquet de Nanterre, ouvre la voie à un procès que le joueur affirme attendre « avec calme », continuant de contester catégoriquement les faits. Sur le réseau social X, le défenseur de 27 ans a réagi en estimant qu'« aujourd'hui, une accusation de viol suffit à justifier un procès », tout en assurant que la procédure permettra, selon lui, de faire éclater la vérité publiquement.

### Une accusation contestée

Les faits dénoncés remontent au 25 février 2023. Une jeune femme de 24 ans à l'époque s'était rendue au commissariat de Nogent-sur-Marne pour relater un viol qu'elle affirme avoir subi au domicile du joueur à Boulogne-Billancourt. Elle avait expliqué avoir noué un contact avec lui via Instagram avant de se rendre chez lui, décrivant des attouchements suivis d'un rapport imposé. Le joueur, mis en examen en mars 2023 et placé sous contrôle judiciaire, a toujours nié toute agression. Si le parquet a requis son renvoi devant la juridiction criminelle compétente, la défense soutient qu'il s'agit d'une accusation infondée.

### La défense évoque des incohérences

L'avocate du joueur, Me Fanny Colin, conteste fermement la solidité du dossier. Elle affirme qu'« un procès est ordonné en présence d'une accusation qui repose sur la seule parole d'une femme qui a fait obstacle à toutes les investigations, qui a refusé tous les examens médicaux et recherches ADN, qui a refusé l'exploitation de son téléphone portable, qui a refusé de donner le nom d'un témoin clé ». Elle poursuit : « Une femme dont deux expertises psychologiques succes-

sives ont révélé le manque de lucidité sur les faits qu'elle prétend dénoncer, et encore l'absence de tout symptôme post traumatique. Le tout alors qu'elle a tenté de dissimuler à l'autorité judiciaire plusieurs messages échangés avec l'une de ses amies projetant de « dépouiller » (sic) M. Hakimi. » La défense laisse ainsi entendre que l'accusation pourrait s'inscrire dans une tentative d'extorsion, une thèse que l'avocate de la plaignante, Me Rachel-Flore Pardo, avait déjà rejetée par le passé, estimant qu'aucun élément du dossier ne permettrait de caractériser une tentative de racket. Elle avait par ailleurs dénoncé toute « campagne de dénigrement » visant sa cliente.

### Un contexte sportif sous tension

Interrogé à la veille d'une rencontre de Ligue des champions, l'entraîneur parisien Luis Enrique s'est montré laconique : « C'est entre les mains de la justice. » Formé au Real Madrid, passé par le Borussia Dortmund et l'Inter Milan, Achraf Hakimi a rejoint le PSG en 2021 et s'est imposé comme l'un des cadres du vestiaire parisien. En attendant son procès, le joueur poursuit son activité sportive, laissant désormais à la justice le soin de trancher cette affaire aux versions radicalement opposées. »



## Le Maigret du CANARD



### DE LA RARETÉ À L'EXCÈS

# Quand l'eau déborde, ce n'est pas qu'elle est trop abondante

**Le Maroc connaît aujourd'hui une variabilité hydrique extrême : d'une part, des épisodes prolongés de sécheresse fragilisant les sols et les cultures ; d'autre part, des précipitations concentrées et intenses entraînant inondations et dommages matériels.**

**Cette évolution n'est pas contradictoire avec les analyses antérieures sur la souveraineté hydrique : elle en constitue une continuité, illustrant l'importance de penser l'eau comme un enjeu stratégique national et d'anticiper les impacts des extrêmes climatiques sur le territoire et la société.**

**PR. H. CHERKAOUI \***

#### **I – La continuité d'un diagnostic : l'instabilité hydrique**

Dans un précédent article, j'analysais la crise hydrique que traverse le Maroc et la nécessité de penser l'eau comme un enjeu stratégique national et j'expliquais pourquoi le Maroc devait penser l'eau comme un enjeu stratégique, et même la pluie comme un levier de souveraineté.



**Pr.H. CHERKAOUI \***

Lensemencement des nuages, les drones et les ballons stratosphériques n'étaient pas des gadgets : ils représentaient des outils pour mieux gérer les ressources hydriques nationales. Certains pourraient aujourd'hui s'étonner : hier nous alertions sur le manque de pluie ; aujourd'hui nous déplorons ses excès. Il n'y a pourtant aucune contradiction. La problématique n'est pas tant la quantité totale de pluie, mais l'irrégularité croissante de sa répartition. Le Maroc ne souffre plus seulement d'un



**Les inondations récentes ne résultent pas d'une "surabondance permanente" de pluie, mais d'épisodes concentrés dans le temps.**

déficit hydrique, il subit une instabilité hydrique.

#### **II – Comprendre les inondations: mécanismes physiques et territoriaux**

Les inondations récentes ne résultent pas d'une "surabondance permanente" de pluie, mais d'épisodes concentrés dans le temps.

##### **Plusieurs facteurs se combinent:**

Des sols fragilisés par la sécheresse prolongée : lorsque la terre reste sèche longtemps, elle perd sa capacité d'absorption. L'eau ruisselle au lieu de s'infiltrer dans les sols fragilisés par la sécheresse.

Une urbanisation et bétonisation: Les surfaces bétonnées réduisent les zones naturelles d'infiltration de l'eau. Un climat méditerranéen instable: Une Méditerranée plus chaude favorise une évaporation accrue et donc des épisodes pluvieux plus intenses dans le bassin méditerranéen.

Salinisation des terres côtières : la montée du niveau de la mer et l'intrusion saline dans certaines nappes littorales fragilisent les sols agricoles. Ce phénomène n'est pas

lié aux pluies, mais il réduit leur capacité à absorber les chocs hydriques. Il s'agit d'un phénomène naturel aggravé par le changement climatique : sous l'effet du réchauffement global, le niveau des océans augmente (fonte des glaces + dilatation thermique). Dans les zones côtières, l'eau douce souterraine, naturellement en équilibre avec l'eau de mer, est déstabilisée par la montée du niveau marin ou par un pompage excessif, ce qui favorise l'intrusion d'eau salée vers l'intérieur des terres, contamine les nappes, entraîne l'accumulation de sel dans les sols, réduit la capacité des plantes à absorber l'eau, fait baisser les rendements agricoles et rend les terres plus vulnérables aux inondations et aux pluies intenses. Ainsi, les inondations ne contredisent pas la crise hydrique : elles en constituent une autre facette.

#### **III – De la souveraineté climatique à la résilience climatique**

Mon premier article défendait une conception de la souveraineté climatique fondée sur l'anticipation et la maîtrise technologique. Les événements récents en révèlent une dimension complémentaire : elle ne

consiste pas seulement à agir sur l'atmosphère, mais à adapter le territoire aux extrêmes. Hier, l'enjeu était de stimuler les précipitations ; aujourd'hui, il est d'en maîtriser l'intensité. Il ne s'agit pas d'un revirement, mais d'une même exigence déclinée différemment : garantir durablement la sécurité hydrique nationale. L'eau, qu'elle se raréfie ou qu'elle déborde, s'impose désormais comme un enjeu stratégique majeur. Dans cette perspective, la souveraineté climatique suppose de renforcer les infrastructures et la planification urbaine, de préserver les terres agricoles, d'assurer une gestion rigoureuse des nappes et des ressources, et d'anticiper systématiquement les épisodes extrêmes. Concrètement, la souveraineté climatique ne consiste pas à prétendre contrôler la pluie ; elle désigne la capacité d'un territoire à se préparer aux extrêmes, pluies intenses, inondations, sécheresses prolongées, en adaptant ses infrastructures, son agriculture et sa planification urbaine. Elle implique de moderniser les réseaux d'évacuation des eaux pluviales, de créer des bassins de rétention, de limiter l'urbanisation en zones inondables et de favoriser les surfaces perméables. Elle suppose également de protéger les terres agricoles contre l'érosion et la salinisation, de restaurer les haies et zones tampons



# Le Maigret du CANARD



et d'encourager des pratiques améliorant l'infiltration de l'eau dans les sols. Elle requiert en outre une gestion rigoureuse des nappes, fondée sur la régulation des prélèvements, la surveillance des intrusions salines en zones côtières et le soutien à la recharge naturelle ou artificielle des aquifères. Enfin, elle commande l'anticipation des épisodes extrêmes par le développement de systèmes d'alerte, l'adaptation des normes de construction et l'intégration des projections climatiques dans l'aménagement du territoire. La souveraineté climatique apparaît ainsi comme une stratégie d'adaptation systémique, et non comme une simple réponse ponctuelle aux catastrophes

## IV - La nappe phréatique à 60% : sortir enfin de la confusion

Beaucoup ont entendu : « La nappe est remplie à 60 % ». Cette phrase semble technique. Elle est souvent mal interprétée. Le sol est un milieu poreux vivant. Il n'est ni un bloc compact ni une citerne vide. Il est constitué de particules (sable,

limon, argile) séparées par des pores microscopiques. Ces pores peuvent contenir : de l'air, de l'eau, ou les deux.

### On distingue deux grandes zones :

La zone non saturée (zone va dose). C'est la partie supérieure du sol, entre la surface et la nappe. Les pores y contiennent encore de l'air. C'est cette zone qui absorbe les pluies. Mais cette absorption dépend de deux paramètres essentiels : la structure du sol, la vitesse d'arrivée de l'eau. Elle n'est jamais instantanée. La zone saturée (la nappe). En profondeur se trouve la nappe phréatique. Dans cette zone, tous les pores sont remplis d'eau. L'eau circule lentement, sous l'effet de la gravité et des différences de pression. Dire qu'elle est à 60 % signifie que le niveau d'eau souterrain est relativement élevé par rapport à son niveau maximal historique. Mais cela ne signifie pas que la surface peut absorber brutalement un épisode intense. La recharge d'une nappe est un processus lent. L'inondation est un phénomène rapide. Confondre les deux, c'est confondre

dynamique lente et événement instantané. Même si la nappe n'est pas pleine, la surface peut devenir temporairement saturée. À ce moment : l'eau ne descend plus, elle ruisselle, elle s'accumule, elle déborde. La nappe ne fonctionne pas comme une bouche ouverte vers le bas. Elle est le résultat d'un équilibre progressif. Un sol qui a subi de longues périodes sèches, perd de sa structure biologique. Voit sa porosité diminuer, peut se compacter. Sa capacité d'infiltration baisse.

Lorsque la pluie revient brutalement, le sol absorbe moins vite qu'avant. Ainsi, paradoxalement, la sécheresse peut augmenter le risque de ruissellement. Sécheresse et inondation ne s'opposent pas. Elles peuvent se succéder dans un même système instable. La souveraineté hydrique ne se réduit ni à rechercher davantage de précipitations ni à surveiller le taux de remplissage des barrages.

Elle suppose une transformation plus profonde : restaurer la capacité d'infiltration des sols, contenir l'artificialisation des terres, adapter les infrastructures aux nouvelles intensités pluviométriques et penser le territoire comme un système

intégré. Autrement dit, il s'agit de rétablir, à l'échelle nationale, les équilibres du cycle de l'eau. Restaurer l'infiltration implique de lutter contre le compactage des sols, de promouvoir des pratiques agroécologiques et de préserver forêts et zones humides, car un sol vivant agit comme une éponge, absorbant l'eau lors des épisodes intenses pour la restituer progressivement. Limiter l'artificialisation est tout aussi crucial : chaque surface imperméabilisée accroît le ruissellement et amplifie le risque d'inondation. Adapter les infrastructures requiert de réviser les normes hydrauliques afin de tenir compte de pluies extrêmes désormais plus fréquentes. Enfin, penser le territoire dans sa globalité conduit à gérer les bassins versants de manière cohérente, en articulant urbanisme, agriculture, gestion de l'eau et protection des écosystèmes.

Un pays qui maîtrise ainsi son cycle de l'eau ne subit pas seulement les aléas climatiques : il construit sa résilience et préserve durablement son avenir.

**\* Auteurs de Droit aérien et spatial (Éd. 2022, 2<sup>e</sup> éd à paraître)**

## Véhicules funéraires

# Une réforme qui divise les vivants



Cette inscription en arabe qui fait référence aux morts musulmans disparaîtra du transport funéraire.

Un décret complémentaire, adopté conjointement par le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Santé et de la Protection sociale, met fin aux interrogations suscitées par l'article 5 du décret n° 1250.25, relatif à l'identité visuelle des véhicules de transport des défunts. Ce texte modifie les dispositions antérieures afin de préciser les inscriptions autorisées sur ces véhicules. Le nouveau cadre réglementaire supprime les mentions religieuses qui figuraient initialement sur les flancs des véhicules, notamment la formule « Il n'y a de dieu que Dieu, Mohammed est le Messenger de Dieu » ainsi que la référence au « transport des défunts musulmans ». Les autorités justifient cette évolution par la volonté d'adopter une approche neutre et inclusive, destinée à refléter la diversité des

convictions au sein de la société et à garantir un traitement égal de tous les défunts, quelle que soit leur appartenance religieuse ou philosophique. Seules demeurent autorisées les mentions « Transport des morts » ou « Transport des défunts », sans aucune référence confessionnelle. Cette décision est loin de faire l'unanimité. Certains observateurs estiment qu'elle répond à une problématique limitée, dans la mesure où les communautés non musulmanes représentent une proportion très réduite de la population et disposent déjà de leurs propres rituels funéraires. Selon les contempteurs de cette mesure, l'intervention réglementaire viserait un sujet qui n'appelle pas nécessairement une refonte aussi symbolique, alors que d'autres priorités en matière de gestion des espaces funéraires demeurent. En

effet, des voix rappellent que l'état de certains cimetières publics mérite une attention particulière. Alors que les lieux de sépulture de certaines communautés sont entretenus et organisés, des cimetières destinés aux défunts musulmans souffrent souvent d'un manque d'entretien, de dégradations ou d'une absence d'aménagements adaptés. Des critiques pointent l'existence de tombes envahies par la végétation, de sépultures endommagées ou de sites insuffisamment protégés, ce qui alimente un sentiment de déséquilibre dans la prise en charge des espaces funéraires. Ces remarques invitent à une réflexion plus large : la modernisation du cadre juridique ne se limite pas aux symboles ou aux inscriptions, mais doit également s'accompagner d'une amélioration concrète des infrastructures et de la gestion des cimetières afin de garantir le respect dû aux défunts. Le défi consiste à concilier neutralité institutionnelle, sensibilité religieuse et dignité des lieux de sépulture, sans que la réforme ne soit perçue comme une réponse à une problématique secondaire au détriment des enjeux pratiques. Ainsi, la question posée dépasse le seul cadre des véhicules funéraires : elle interroge la manière dont la société et les pouvoirs publics prennent en charge la mémoire et la dignité des morts, qu'ils appartiennent à telle ou telle communauté. Le débat, légitime, devrait conduire à des solutions équilibrées, évitant les polémiques et privilégiant des actions concrètes en faveur de tous les espaces funéraires. ▀

## Propriété industrielle nationale

# Une année 2025 d'essor et de croissance

Le bilan 2025 de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale confirme une dynamique soutenue de l'innovation et de la création d'entreprises au Maroc. Les demandes de marques ont progressé (32 091 dépôts, +1,6%), avec une majorité d'origine marocaine (68 %).



Abdelaziz Babqiqi, directeur général de l'OMPIC.

Les brevets ont également augmenté (2 983 demandes, +2 %), portés notamment par les universités. Les dessins et modèles industriels ont atteint 6 194 dépôts, dominés par les emballages. La création d'entreprises a bondi à 109 644 nouvelles entités (+14,6 %), principalement des sociétés à responsabilité limitée, avec le commerce en tête des secteurs. Les certificats négatifs ont aussi progressé (138 388), Casablanca-Settat restant la région la plus active. À l'international, le Maroc gagne neuf places dans l'Indice mondial de l'innovation (57<sup>e</sup> rang) et se distingue par ses performances en propriété intellectuelle, confirmant son positionnement comme pôle régional d'innovation. ▀



# Le MIGRATEUR



## Trump devant le congrès L'Union en mode illimité

**Devant le United States Congress, Donald Trump a signé un discours-fleuve, battant un record de durée et, au passage, celui de la résistance de son auditoire. Économie triomphante, frontières infranchissables et grandeur retrouvée : tout y était — sauf peut-être un bouton "pause".**

LAILA LAMRANI

**A**u départ, c'était un discours sur l'état de l'Union. À l'arrivée, un test d'endurance nationale. Le 24 février, devant un United States Congress stoïque, Donald Trump a livré un discours présenté comme le plus long de l'exercice. Un format géant, quelque part entre la masterclass politique et le marathon sans ravitaillement.

### L'Amérique, encore et toujours "plus grande"

Sur le fond, rien n'a été laissé au hasard — ni au chronomètre. Économie florissante (selon l'orateur), frontières à verrouiller, industrie à rapatrier, puissance militaire à muscler : l'Amérique va bien, et si elle ne va pas bien, elle ira mieux. Très bientôt. Probablement dès le paragraphe suivant. Les chiffres ont plu comme des confettis un soir d'élection : croissance exceptionnelle, emplois par millions, optimisme stratosphérique. À un moment, on a presque craint l'apparition d'un graphique géant déroulé sur toute la travée centrale.

### Immigration, sécurité, grandeur retrouvée

Immigration ? Sujet central, évidemment. Ton ferme, promesses plus fermes encore. Le mur n'est plus seulement un mur, c'est un symbole, une métaphore, presque un personnage secondaire du discours. La sécurité nationale, elle, a eu droit à son chapitre épique : armée forte, adversaires prévenus, leadership incontesté. À force d'assurance, même les micros semblaient se tenir plus droits.



Donald Trump lors de son discours-fleuve.

### Économie : superlatifs en promotion

L'économie a été décrite comme un feu d'artifice permanent : industrie relancée, entreprises conquérantes, marchés confiants. Si l'optimisme se cotait en bourse, il aurait atteint des sommets historiques avant la fin de la deuxième heure. Car oui, il y a eu une deuxième heure. Et peut-être une troisième. À ce stade, certains élus consultaient leur montre avec la même intensité que lors d'un vote serré. Au-delà du contenu, il y avait la mise en scène : applaudissements nourris d'un côté, mines fermées de l'autre, regards caméra millimétrés. Chaque phrase semblait calibrée pour devenir un extrait viral.

Et puis il y avait le rythme. Ou plutôt l'endurance. Ce n'était plus un discours, c'était une série limitée sans limite. On attendait presque un générique de fin avec "À suivre...". En politique, la longueur est parfois un message en soi : occuper l'espace, saturer le débat, imprimer sa cadence. Mission accomplie. Le Congrès a tenu bon, la télévision aussi, et l'Histoire retiendra peut-être moins les minutes exactes que l'image d'un président décidé à ne pas céder le micro. Moralité ? L'état de l'Union était peut-être bon. L'état des horloges, lui, a été sérieusement mis à l'épreuve. ▶

## Leila Shahid n'est plus La voix forte de la Palestine s'éteint



Feue Leila Shahid.

**L'ancienne représentante de la Palestine en France, Leila Shahid, est décédée mercredi 18 février à l'âge de 76 ans.**

**F**igure emblématique de la diplomatie palestinienne en Europe, elle a longtemps incarné la voix de la Palestine sur la scène internationale. Déléguée générale de l'Autorité palestinienne en France de 1994 à 2005, elle a ensuite occupé des fonctions similaires à Bruxelles auprès de l'Union européenne durant la décennie suivante. Avant cela, elle avait représenté l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) en Irlande à partir de 1989, puis aux Pays-Bas, pays où elle a également résidé. Première femme à représenter l'OLP à l'étranger, sous la direction de Yasser Arafat, Leila Shahid a joué un rôle majeur dans les efforts diplomatiques palestiniens, notamment durant la période marquée par les accords d'Oslo. Elle comptait parmi les premiers responsables palestiniens à établir des contacts avec des Israéliens engagés en faveur de la paix. Les hommages n'ont pas tardé à affluer. L'actuelle ambassadrice de la Palestine en France, Hala Abou-Hassira, a salué sur le réseau X « une ambassadrice iconique », évoquant « une immense perte pour la Palestine et pour tous ceux qui croient en la justice ». Née en 1949 au Liban, Leila Shahid avait effectué ses études secondaires dans ce pays avant d'obtenir une licence d'anthropologie à l'Université américaine de Beyrouth. Elle était l'épouse de l'écrivain et poète marocain Mohamed Berrada. ▶

## Informer tue 2025, l'année où la vérité s'est payée au prix fort

**L'**année 2025 restera comme un sombre jalon pour la liberté de la presse. Selon le Comité pour la protection des journalistes (CPJ), 129 journalistes et employés de médias ont été tués dans le monde — un deuxième record annuel consécutif, après les 124 morts recensés en 2024. Du jamais-vu depuis trente ans que l'organisation tient ce décompte macabre. Dans les deux tiers des cas, le CPJ met en cause les criminels sionistes. LONG américaine affirme que l'armée d'occupation de la Palestine a mené davantage d'assassinats ciblés de membres de la presse que toute autre armée gouvernementale à ce jour, la grande majorité des victimes étant des journalistes palestiniens à Gaza. La guerre génocidaire dans l'enclave concentre à elle seule 86 morts. Au-delà de Gaza, d'autres conflits continuent de faucher ceux qui racontent la guerre : quatre journalistes ont été tués en Ukraine et neuf au Soudan. Autre évolution inquiétante relevée par le CPJ : la montée en puissance des drones dans les attaques visant des professionnels des médias, avec 39 cas documentés en 2025, contre seulement deux en 2023. À ce rythme, informer n'est plus un métier à risques — c'est devenu une ligne de front. ▶



le Canard Libéré

Journal satirique marocain paraissant le vendredi

Rue Ibnou Katir résidence Al Mawlid II Imm. D RDC n°4

Maârif - Casablanca -

Tél : 0522 23 32 93

Fax : 0522 23 46 78

E-mail : [contact@lecanardlibere.com](mailto:contact@lecanardlibere.com)

Site web : [www.lecanardlibere.com](http://www.lecanardlibere.com)

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET DE LA RÉDACTION

Abdellah Chankou  
a.chankou@lecanardlibere.com

RÉDACTEUR EN CHEF

Abdellah Chankou

RÉDACTION

Jamil Manar

Amine Amerhoun,

Saliha Toumi, Ahmed Zoubair,

Laila Lamrani Amine et

Chaimaa El Omari Naib

CORRESPONDANT EN FRANCE

ET EN EUROPE

Samir Berhil

s.berhil@lecanardlibere.com

CARICATURES

Boudali, Zag

WEBMASTER

Larbi Larzaoui

INFOGRAPHIE

Yahia Kamal

LOGISTIQUE

Youssef Roumadi

SERVICE COMPTABILITÉ

Essaadia HAKANI

DOSSIER PRESSE

Aut. 51/06

DÉPÔT LÉGAL

2007 / 0025

ISSN 2028-0416





## Et BATATI ET BATATA



### Bizarre



#### Perçoit 25 ans de salaire et disparaît

La scène se déroule à la fin du mois de mai 2022. Au Chili, un homme qui travaillait dans une grande entreprise du secteur de l'agroalimentaire, Consorcio Industrial de Alimentos (Cial), située en périphérie de la capitale, Santiago du Chili, a eu la surprise de voir son salaire nettement gonflé, au moment de recevoir sa paye, rapporte le journal chilien Diario Financiero. Et ce, sans avoir été prévenu en amont du versement d'une prime ou d'une augmentation. Au lieu des 500 000 pesos chiliens, soit environ 515 €, de salaire mensuel qu'il touche habituellement, l'homme a perçu 165 398 851 pesos chiliens, soit quelque 170 000 €. Son salaire lui a été versé plus de 300 fois (25 ans de paie), à cause d'une erreur humaine. C'est une faute qui coûte cher à l'entreprise. Le salarié n'a pas remboursé son employeur de la somme versée par erreur bien qu'il eût pourtant bien promis qu'il reverserait les fonds, en apprenant que cette augmentation relevait en fait d'une méprise.

#### Moins de shampoing pour plus d'eau

Le maire de Castenaso, une petite ville italienne située près de Bologne, a récemment interdit aux coiffeurs et barbiers de sa commune de procéder à un double shampoing sur leurs clients. Selon The Guardian, cette décision inédite dans le pays a pour but de lutter contre la sécheresse qui règne actuellement dans la région et surtout d'éviter le gaspillage d'eau. « Si nous multiplions la quantité d'eau utilisée pour chaque client, nous parlons de milliers de litres par jour », déplore Carlo Gubellini. La mesure a été mise en place dès samedi et trois jours plus tard, des contrôles ont eu lieu dans les dix salons de coiffure et barbiers que compte cette commune de 16.000 habitants. Si les établissements ne respectent pas les règles, ils s'exposent à des amendes pouvant aller jusqu'à 500 euros. La municipalité de Castenaso a également tenu à distribuer un manuel explicatif aux professionnels. Dans ce document, elle les informe qu'un robinet ouvert laisse couler 13 litres d'eau par minute et qu'il faut au moins 20 litres pour rincer deux fois les cheveux d'une personne. Sauf prolongation, cette mesure devrait durer jusqu'à la fin du mois de septembre. Au-delà le maire va-t-il imposer la boule à zéro ?

#### Ne blaire pas les blaireaux !

Christophe se rendait à Paris avec un faux blaireau à bord d'un TER lorsqu'il a reçu une amende de 150 euros pour un « objet dangereux ou encombrant ». La réplique de l'animal avait pris place mercredi 29 juin dans le TER entre Rouen et Paris aux côtés de Christophe Coret, le président de l'association AVES qui défend la faune sauvage. « On était invités pour faire une animation pédagogique pour les enfants dans Paris et on avait décidé de ramener un blaireau en résine pour montrer aux enfants ce qu'était cet animal qu'ils connaissent très peu », explique-t-il. « On ne les voit pas souvent parce qu'ils sortent souvent la nuit », ajoute-t-il. En effet, il est rare d'apercevoir un blaireau et encore plus dans un TER. Il est important de savoir qu'il n'est pas classé comme nuisible, sauf peut-être aux yeux du contrôleur de la SNCF. « Le contrôleur du train a considéré que c'était un objet inapproprié pour un train et adressé un PV de 150 euros pour un objet « dangereux ou encombrant » dans un train ».

L'animal fait tout de même 85 cm de long, comme l'explique Christophe Coret. Une réplique à taille réelle donc, le blaireau mesure en moyenne 90 cm avec sa queue et peut peser jusqu'à 20kg. « Il y a des valises beaucoup plus grandes donc je ne me suis pas douté un instant que ça allait poser problème ». Après avoir reçu une amende de 150 euros, au moment de rentrer en Normandie, « le blaireau est resté à Paris », rigole-t-il, « je n'ai pas pris le risque de prendre le blaireau ».

Au vu de la bonne foi de son propriétaire, la SNCF a assuré que l'amende serait finalement remboursée.



## Rigolard

**\*Le professeur de chimie inscrit la formule HNO<sub>3</sub> sur le tableau.** Il interroge ensuite un élève : - Que signifie cette formule ? - Heu, je l'ai sur le bout de la langue, monsieur ! - Crachez-la tout de suite, c'est de l'acide nitrique !

**\*La maîtresse dit à Toto :**

Tu es épicier. J'entre dans ton magasin et je choisis une salade à 1 euro, un kilo de carottes à 3 euros et trois litres de jus d'oranges à 4,50 euros. Combien je te dois ?

Toto réfléchit un moment et se met dans la peau de l'épicier :

- « Ne vous en faites pas ma p'tite dame, vous me réglerez votre note demain ! »

**\*Un père et son fils vont à l'opéra :**

- Papa, qui est le monsieur qui fait peur à la dame en faisant de grands gestes ?

- Il ne veut pas lui faire peur, c'est le chef d'orchestre.

- Alors pourquoi la dame, elle crie ?

**\*Deux hommes qui ne se connaissent pas se retrouvent côte à côte dans un avion.**

Un des deux hommes dit :

- Monsieur, je crois avoir déjà vu votre tête quelque part.

L'autre répond :

- Impossible, je l'ai toujours gardé sur moi !

**\*Très mécontent, un client entre**

**dans un magasin animalier et s'écrit :**

- Le chien que vous m'avez vendu ne vaut rien !

- Et pourquoi donc ? demande le vendeur.

- La nuit dernière, il a tellement aboyé que nous n'avons pas entendu les cambrioleurs.

**\*Un enfant va voir sa mère en pleurant. Celle-ci lui demande :**

- Pourquoi pleures-tu mon chéri ?

- C'est parce que papa s'est donné un coup de marteau sur le doigt en voulant planter un clou.

- Mais tu n'as pas de raison de pleurer, cette situation aurait même pu être comique et tu aurais pu en rigoler !

- C'est ce que j'ai fait...

**\*Deux amis discutent en revenant de l'hippodrome :**

- J'ai vraiment pas de chance ! Dit le premier.

- Ah, mais pourquoi ? Lui demande le second.

- Comme tu le sais, je suis né le 07 07 1977.

- Donc le sept est ton chiffre porte bonheur ?

- Exactement ! Ainsi je suis allé jouer 7777 € sur le cheval numéro 7 de la septième course.

- Et il est arrivé 1er ?

- Ben non, il est arrivé septième...

### LOUONS DES BUREAUX DE TOUTES SUPERFICIES

Angle boulevard de la Résistance, Rond-point d'Europe et Boulevard Zerkouni  
Contactez-nous au 0661177444

### A VENDRE

Local à vendre bien situé

**Superficie**  
**250 m<sup>2</sup>**

77 BD Ghandi  
Casablanca-Anfa

Contact :

06 81 80 13 07





# L'OPTICIEN QUI SUBLIME VOTRE **REGARD**

DES PRIX TENDRES À VOUS  
CHATOUILLER **LES YEUX**

SOYEZ LES PREMIERS À EN PROFITER

**LUNETTES TENDANCE DES GRANDES MARQUES ET DES CRÉATEURS**

Angle Moulay Driss 1er et rue L'ysier - Casablanca • Tél : 05 22 82 90 21 • Fax : 05 22 82 89 33 • [www.chicoptique.ma](http://www.chicoptique.ma)